Les droits et les devoirs

Contrat de travail :

Temps de travail

35 heures hebdomadaires

Le temps de la formation fait partie du temps de travail.

Si le total d'heure n'est pas respecté vous pouvez être sanctionné.

Heures supplémentaires

Régies par des textes réglementaires et varient selon les branches professionnelles. Les heures supplémentaires doivent être payées à un taux majoré.

Pour les apprentis mineurs, les heures supplémentaires sont interdites sauf si dérogation.

Congés annuels

Comme pour les salariés, l'apprenti a droit aux congés payés (5 semaines pour une année complète).

Il peut bénéficier d'un congé de 5 jours ouvrables pour préparer son examen en centre.

Les droits et les devoirs

Règlement des absences/accident du travail

En cas d'absence au lycée

Toute absence doit être justifiée dans les 48h par un document officiel :

- arrêt de travail prescrit par un médecin;
- convocation officielle (visite médicale à l'embauche, examen, permis de conduire, JAPD, tribunal, ...);
- acte d'état civil (décès, mariage, naissance, adoption, ...);
- congé maternité ou paternité;
- document attestant d'une grève des transports, intempérie ou blocage.

En cas d'accident de travail

Les accidents survenus au CFA (salle, atelier, ...) sont des accidents de travail.
L'employeur doit établir une déclaration d'accident du travail.